

tiques valables sur ce qu'il a fait en présentant la question et en l'imposant au Parlement de cette façon. J'espère qu'on voudra bien écouter les critiques que j'expose sans arrière-pensée.

Le débat en cours a été amorcé par une motion proposée par le premier ministre. Cette motion, au début, ne comportait qu'une partie, mais depuis, on l'a divisée en deux. Voici la motion dont la Chambre est maintenant saisie:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Je sais que la question présentement à l'étude est la proposition d'amendement du chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Monsieur l'Orateur, la légèreté des propos que j'entends de l'autre côté m'indique l'attitude que plusieurs députés d'en face adoptent, ce qui consiste à garder le silence. Ils n'utilisent pas le Parlement aux fins pour lesquelles il a été constitué et déconsidèrent ceux qui estiment de leur devoir de prendre part au débat.

Dans toute mon expérience parlementaire ou au cours de mes lectures d'ouvrages portant sur l'histoire parlementaire du Canada, je n'ai vu de proposition sérieuse traitant non pas de la situation économique de notre pays ou d'autres questions qu'on peut juger après mûre réflexion, mais d'une question faisant appel aux émotions et se rapportant aux antécédents des peuples qui se sont unis pour former la Confédération, qui ait été proposée d'une façon aussi arbitraire que l'a fait le premier ministre (M. Pearson) lorsqu'il a présenté sa résolution. Le premier ministre et ceux qui parlent au nom du gouvernement soutiennent que le parti libéral a reçu un mandat du peuple canadien. Où et quand ce mandat lui a-t-il été donné? J'ai pris part à quatre campagnes électorales en ces dernières années. Si un mandat avait été nécessaire, il aurait découlé de la façon dont le parti libéral s'est adressé au peuple durant les élections générales de 1962 et celles de 1963.

Dans ces deux campagnes électorales, les libéraux ont tout fait pour empêcher que je sois élu. Des ministres sont venus dans ma circonscription. Ils y sont venus entre les élections et sont revenus durant la campagne électorale de 1963. Les résultats n'ont pas été brillants. Cela a été très réconfortant pour moi, car j'habitais cette collectivité depuis plus de 30 ans. Les résultats étaient évidemment en ma faveur. Étant donné les circonstances de la campagne électorale, je

dois dire en toute humilité que je suis flatté de ce que la collectivité que j'ai habitée pendant si longtemps ait jugé bon de m'accorder son appui. Le parti libéral n'y est pour rien. Il a rallié ses forces au palier fédéral. Il devait remporter la victoire à Regina-City. Toutes leurs forces y étaient et pourtant aucun membre du parti libéral n'a indiqué, durant la campagne électorale, que son parti préconisait un nouveau drapeau canadien distinctif ne renfermant aucun emblème rappelant le passé. Ils n'ont jamais dit que, s'ils avaient la majorité, ils présenteraient une mesure tendant à adopter un drapeau distinctif. Le candidat libéral dans la circonscription n'a jamais mentionné la chose et n'a jamais donné à entendre quoi que ce soit à ce sujet aux électeurs. Il y a d'autres circonscriptions au Canada où le premier ministre et des ministres ont pris la parole et où ils n'ont jamais dit que l'adoption d'un drapeau national distinctif était un des principaux articles du programme de leur parti. Ils n'ont pas dit que l'une des principales mesures que le Parlement devait étudier au cours d'une session, sans tenir compte de la période de la session, serait celle du drapeau distinctif. Il est impossible de nier ce que j'ai dit.

Il est également inexplicable que le discours du trône, qui devait proclamer les 60 grands jours de décision pendant lesquels tout ce que le parti libéral avait promis aux électeurs devait être réalisé, n'ait pas mentionné que le drapeau devait être présenté à cette session-ci du Parlement. Cela avait encouragé ceux qui étaient en faveur du pavillon rouge du Canada. Comme l'a signalé *The Legionary*, on avait donné l'espoir aux membres de la Légion que cette question ne serait pas mêlée tout à coup à la politique et à l'action partisane. Pourquoi le premier ministre a-t-il changé d'avis? Qu'est-ce qui a provoqué cette hâte subite? Qu'est-ce qui l'a forcé à en faire une question importante au cours de la présente session et à bouleverser complètement les affaires du Parlement? Nous aimerions le savoir. Et je crois que les Canadiens aimeraient le savoir aussi.

Je me demande si c'est à cause des extrémistes du Québec. Je me demande si telle est la raison. Je dis cela, car le ministre d'État (M. Dupuis) y a fait allusion dans un discours. Je regrette qu'il ait quitté la Chambre, parce que je n'aime pas invoquer les propos d'autres députés en leur absence. J'espère que l'honorable représentant va m'excuser. Le ministre d'État a prononcé, hors de la Chambre, un discours au sujet du drapeau où il a félicité le premier ministre de son courage. Je n'ai pas l'intention de le citer, mais libre à lui de me reprendre si